INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N° 1284-26-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1104.1.1 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité peut exercer un droit de préemption sur tout immeuble admissible afin de l'acquérir à des fins municipales;

ATTENDU QUE le droit de préemption constitue un outil de planification et de gestion foncière permettant à la Municipalité d'intervenir de manière stratégique afin de réaliser des objectifs d'intérêt public;

ATTENDU QUE le présent règlement vise à déterminer le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1104.1.2 du Code municipal du Québec, ces fins municipales et ce territoire doivent être déterminés par règlement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code *municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1.

L'article 2 est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, du mot « notamment ».

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Isabelle Poulin, mairesse

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion :	2026-10-285	13 octobre 2026
Adoption du règlement :	2026-11-000	10 novembre 2026
Avis public d'entrée en vigueur :		